

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

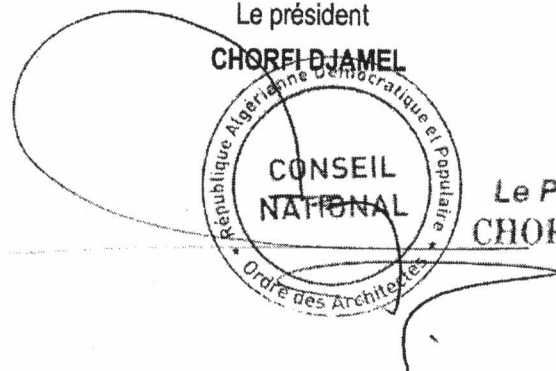
Suite aux sollicitations des titulaires des diplômes de master en architecture auprès des instances de l'ordre des architectes pour l'accès au stage conformément aux dispositions du décret exécutif 98-153 du 13 mai 1998 définissant la forme, le contenu, la durée et les modalités d'accomplissement du stage pour l'inscription au tableau national des architectes, et suite aux différentes manifestations des étudiants pour la reconnaissance de leurs diplômes par l'ordre des architectes,

- Considérant que le diplôme de master en architecture confère, au même titre que le diplôme d'architecte, le droit à l'exercice de la profession, le Conseil National de l'Ordre des Architectes, invite les diplômés de master en architecture, désirant exercer la profession d'architecte à titre privé, à déposer leurs dossiers auprès des CNOA territorialement compétents.
- Le traitement et la validation des dossiers d'accès au stage conformément au décret susvisé, sera assuré par une commission nationale installée par le CNOA à cet effet, sur la base, notamment des documents descriptifs annexés aux diplômes décrivant *les connaissances et les aptitudes acquises* en référence à l'article 14 du décret exécutif n°08-265 du 19 aout 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de Licence, du diplôme de Master et du diplôme de Doctorat et l'arrêté 453 du 09 décembre 2013 portant définition des caractéristiques relatives au document descriptif annexé au diplôme de licence et au diplôme de master.
- Une concertation est engagée entre le conseil national de l'ordre des architectes et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dans le cadre des dispositions du décret Législatif 94-07 du 18 mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, pour œuvrer à l'amélioration de la qualité de la formation en architecture et au dimensionnement des besoins.

P/le Conseil National de l'Ordre des Architectes

Le président

CHORFI DJAMEL



Le Président

CHORFI Djamel